

# CALENDRIER SÉCURITÉ / SÛRETÉ - ÉCOLES et EPLE

## EXERCICE INCENDIE

DATE : .....

« Durant le mois qui suit la rentrée. » (Arrêté du 13/01/2014 - Art R33 modifié)

## EXERCICE INCENDIE

DATE : .....

« Des exercices pratiques d'évacuation doivent avoir lieu au cours de l'année scolaire. » (Arrêté du 13/01/2014 - Art R33 modifié) : leur nombre n'est pas indiqué mais il conviendra d'en réaliser autant que nécessaire sur la base de 2 exercices annuels espacés de moins de 6 mois. Il conviendra de considérer que 3 exercices annuels (1 par trimestre) permettent de proposer des scénarios variés et réalistes.

## EXERCICE ATTENTAT/ INTRUSION (AI)

DATE : .....

## EXERCICE RISQUE MAJEUR (RM)

DATE : .....

Note : tous les documents relatifs au risque incendie sont consignés dans le registre spécifique incendie et déposés sur ACADOC. Des exemples de scénarios sont disponibles sur le site de DSDEN72 ou sur demande.

### PÉRIODE 1 SEPTEMBRE-OCTOBRE

### PÉRIODE 2 NOVEMBRE-DÉCEMBRE

### PÉRIODE 3 JANVIER-FÉVRIER

### PÉRIODE 4 MARS-AVRIL

### PÉRIODE 5 MAI-JUIN

-Réaliser obligatoirement un exercice incendie en septembre et un exercice AI avant le 15 novembre\*.  
\*Sous réserve des consignes Vigipirate en cours  
-Actualiser les PPMS à l'année scolaire en cours.  
-Déposer les plans à jour des locaux de l'établissement sur ACADOC (Onglet 10. Plans)

-Présenter le ou les PPMS actualisé(s) et le bilan de l'exercice AI au premier conseil d'école (1<sup>er</sup> degré) ou d'administration (2<sup>nd</sup> degré).  
-Déposer les PPMS mis à jour et le compte-rendu de l'exercice AI sur ACADOC avant le 30 novembre.

-Réaliser un exercice risque majeur (risque naturel ou risque technologique) sur le second trimestre.

-Déposer le retour d'expérience de l'exercice relatif aux risques majeurs sur ACADOC avant le 21 mai.

**DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) :** mettre en place une démarche participative d'évaluation des risques professionnels au sein de l'établissement scolaire. Rédiger un plan de prévention pour supprimer ou diminuer les risques. Si la démarche a déjà été initiée, actualiser au moins une fois par an le plan de prévention et les actions de prévention. Chaque année, enregistrer votre DUERP sur l'interface académique Document unique disponible sous ETNA/Outils métier/Document unique.

### PÉRIODE 1

SEPTEMBRE

OCTOBRE

15 NOVEMBRE

#### ÉTAPE 1 :

-Informers les parents des mesures de prévention et de sécurisation liées à Vigipirate. Mettre en place les affichages. Sensibiliser les personnels et les élèves aux consignes.  
-Actualiser les 2 PPMS et programmer les 2 dates d'exercices (AI et RM).  
-Prendre contact avec votre référent scolaire des forces de l'ordre et lui communiquer la date de l'exercice AI.  
-Pour le 1<sup>er</sup> degré, prévoir de réaliser le diagnostic de sûreté (AI) en partenariat s'il n'a pas encore été réalisé (cf. trame proposée dans le PPMS). L'actualiser en cas de modifications bâtementaires, environnementales ou si ce dernier est trop ancien...  
-Préparer l'exercice. Réfléchir au scénario à retenir et les conditions de sa mise en œuvre

#### ÉTAPE 2 :

-Sensibiliser les personnels et faire du lien avec les collectivités pour garantir la continuité des procédures.  
-Sensibiliser les élèves en travaillant autour des risques, des signaux d'alerte, des procédures, des attitudes...

#### ÉTAPE 3 :

-Informers les parents d'élèves de la réalisation d'un, exercice et des recommandations.

#### ÉTAPE 4 :

-Effectuer l'exercice attentat /intrusion avant le 15 novembre et, dans la mesure du possible, en présence d'observateurs.  
-Associer les partenaires présents, les personnels, les élèves au bilan de l'exercice.  
-Répertorier les difficultés rencontrées, les vulnérabilités et analyser les aménagements à prévoir dans le compte-rendu d'exercice.

#### ÉTAPE 5 :

-Lors du premier conseil d'école ou conseil d'administration, présenter les PPMS et le bilan de l'exercice AI.

#### ÉTAPE 6 :

-Déposer les PPMS actualisés, les bilans de l'exercice AI et de l'exercice incendie sur ACADOC avant le 30/11 de l'année scolaire en cours.  
-Vérifier le dépôt sur ACADOC de plans actualisés des locaux de votre établissement.